

AVIS DE PROJET DE FUSION

SOCIETE ABSORBANTE : APROGIM, SAS au capital de 40 000 €, dont le siège social est à SAINT-NAZAIRE (44600), 7 rue de l'Etoile du Matin, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-NAZAIRE sous le numéro 349 502 849,

SOCIETE ABSORBEE : CABINET OLIVIER, SAS au capital de 300 000 €, dont le siège social est à SAINT-NAZAIRE (44600), 71 rue Jean Jaurès, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-NAZAIRE sous le numéro 531 632 081,

1 – Evaluation de l'actif et du passif de la Société CABINET OLIVIER dont la transmission à la Société APROGIM est prévue : Actif : 1 154 874 € Passif : 399 170 €

2 – Rapport d'échange des droits sociaux : Pas de rapport d'échange de droits sociaux.
La Société CITYA IMMOBILIER détient en permanence la totalité des actions représentant la totalité du capital de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

3 – Montant prévu de la prime de fusion : 755 704 €.

4 – Date du projet de fusion : 23/06/2026

5 – Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la Société APROGIM (Société Absorbante) le projet du traité de fusion a été déposé le 30/06/2026 au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-NAZAIRE et pour la Société CABINET OLIVIER (Société Absorbée), le projet de traité de fusion a été déposé le 30/06/2026 au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-NAZAIRE